

Refus de la demande aupres du syndic

Par Vivienne, le 30/03/2008 à 19:42

Nous sommes allemandes et nous sommes en train d'acquerir un bien au sud de la france en cadre d'une copropriétaire. Le syndic a refusé notre demande pour des travaux. Le cas est que nous sommes pas encore propriétaire mais nous avons deja souscrit le compromis de vente. Ils nous ont demande de remettre la demande par le proprietaire actuel. Nous l'avons fait. Malgré tous ils ont refusé avec la justi-fication qu'elle sera pas valable sans explication en detail et non plus au niveau juridique. Ils ont dit qu'il faut d'abord avoir sousrit l'acte avant ils envoyez la convocation aux coprop-rietaires et le syndic devrait etre notifié en respectant ce delai par le notaire. Est-ce que correct? Merci pour votre aide. Verena